



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

La ministre

Paris, le 16 FEV. 2011



PCG/cab
A21
FD DGA
V. B...

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet territorial de développement durable a été reconnu « **Agenda 21 local France** » au titre de la Stratégie nationale de développement durable, dans le cadre de la cinquième session de reconnaissance des « projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Cette reconnaissance, prononcée pour trois ans, me permet de souligner la qualité du projet porté et animé par votre territoire et de vous encourager à poursuivre votre démarche dans une dynamique d'amélioration continue.

Cette décision résulte d'une double analyse de votre projet reposant sur une expertise au regard du cadre de référence national des agendas 21 locaux, ainsi que sur l'avis de la DREAL et du Préfet de Département / Région. Votre projet a également fait l'objet d'une présentation devant le Comité national agendas 21, réuni à cet effet le 9 décembre 2010.

Je tiens à saluer votre engagement et celui de votre territoire dans cette démarche qui participe pleinement à l'esprit du Grenelle, et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Monsieur Jean-Yves DUSSERRE
Président du Conseil général des Hautes-Alpes
Place Saint Arnoux
BP 159
05008 GAP CEDEX

Présent
pour
l'avenir



→ ADAS
AD DGA
PDS / GAB

Mathieu DURAND
Attaché d'Enseignement et de Recherche
Université de Marne-la-Vallée
Département de Génie Urbain
Laboratoire LEESU
☎ : 01.60.95.77.62
Mathieu.Durand@univ-mlv.fr

Marne-la-Vallée, le 22/11/2010

Monsieur Jean-Yves DUSSERE
Président du Conseil Général
des Hautes-Alpes
Place Saint Arnoux
BP 159
05008 GAP Cedex

Objet : Utilisation de l'Agenda 21 des Hautes-Alpes

Monsieur le Président,

Je tiens à vous féliciter, ainsi que l'ensemble de vos services, pour l'élaboration et l'approbation de l'Agenda 21 du département des Hautes-Alpes.

Nous avons en effet utilisé ce support disponible en ligne, dans nos cours d'environnement à l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée. Les étudiants de licence de « Génie Urbain », ont travaillé sur ce document afin de comprendre l'intérêt de la mise en place d'indicateurs dans l'élaboration de documents relatifs au Développement durable d'un territoire.

Nous travaillons traditionnellement pour cette formation sur des territoires urbains. Cependant, la qualité de l'agenda 21 des Hautes-Alpes, nous a incité à l'étudier. Nous avons été particulièrement frappés par l'importance donnée aux indicateurs et par la pertinence du travail de transversalité effectué. Il s'agit d'éléments clefs du Développement durable, pourtant absents de la plupart des agendas 21. Nous avons pu faire part de nos remarques et bénéficier d'informations complémentaires lors d'un entretien téléphonique avec Marie-Chantal DAUMAS et Claire LANG le 15 novembre 2010.

J'ai espoir quant à l'application de l'agenda 21 des Hautes-Alpes dans les années à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Mathieu DURAND

UNIVERSITÉ DE MARNE-LA-VALLÉE
PÔLE VILLE
Cité Descartes
5, Boulevard Descartes
CHAMPS-SUR-MARNE
77454 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
Tél : 01 60 95 73 42 - Fax : 01 60 95 73 49

Cité Descartes - 5, boulevard Descartes - CHAMPS-SUR-MARNE - 77454 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
Téléphone : 01 60 95 75 00 - Télécopie : 01 60 95 75 75
SIRET 199 320 565 00492 - APE 803 Z